GRM
GAMBLING RECHERCHE & MÉTHODES

Les 15 ans de GRM

1 ï Datez et signez les modalités d'abonnement
2 ï Datez et signez l'autorisation de prélèvement
3 ï Renvoyez ce bulletin d'abonnement
accompagné d'un RIB à l'adresse suivante :
GRM
276 ROUTE DE BUYE
69390 VERNAISON
(pour un accès immédiat, vous pouvez le faxer et lœnvoyer avec votre RIB au
04 78 33 67 45
ou le scanner et lœnvoyer par email à contact@grm.fr)
4 ï Nous vous adresserons vos codes d'accès dès réception de ce formulaire

TURBO PRONO/SURF PISTE

GRM : MODALITES D'ABONNEMENT

- L'abonnement ouvre droit à la consultation du pronostic TURBO PRONO et de la liste confidentielle de chevaux à suivre SURF PISTE SELECTION publiés sur le site Internet www.grm-turf.com.
- L'abonné s'engage à n'utiliser les codes d'accès qu'à des fins personnelles et à ne pas communiquer ceux-ci à un tiers non abonné, sous peine de poursuites judiciaires.
- L'abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, conformément à la loi informatique et libertés.
- L'abonnement débute à la date d'envoi des codes d'accès suite à la réception du bulletin d'abonnement.
- L'abonnement est souscrit pour une durée initiale de 12 mois civils.
- Sauf résiliation par l'abonné par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant son échéance, l'abonnement se trouve reconduit d'année en année par tacite reconduction pour des périodes égales à la durée initiale (12 mois).
- En cas de prélèvement impayé, la société GRM pourra réclamer immédiatement à l'abonné un montant égal à la somme de la ou les mensualités impayées + l'intégralité des mois restant à courir jusqu'à l'échéance de la période en cours de 12 mois + un montant de frais d'impayé de 20 euros par mensualité impayée. Au cas où la société GRM devrait engager une procédure judiciaire pour le paiement des sommes dues, les frais consécutifs à cette procédure seront rajoutés aux sommes dues par l'abonné. Toute procédure de recouvrement, amiable ou judiciaire, n'entraîne pas la résiliation de l'abonnement, sauf résiliation par l'abonné dans les conditions de résiliation définies ci-dessus.
- Les performances passées des jeux communiquées par voie de publicité, internet, courrier ou tout autre mode concernent obligatoirement des courses passées, la société GRM ne garantit en aucun cas quœlles se reproduiront à lœavenir ; la société GRM ne pourra donc être tenue en aucun cas pour responsable d'éventuelles pertes financières ou autres dommages subis par l'abonné suite à l'application des conseils, jeux ou pronostics proposés tant par voie écrite que télématique, téléphonique, sur Internet ou suite à l'application de procédés ou méthodes diffusés sous forme d'ouvrages.

OUI, J'ACCEPTE CES MODALITES D'ABONNEMENT

Date :

Signature :

Email : **N° de téléphone portable :**

Offre spéciale 15 ans de GRM : je souhaite recevoir gratuitement la méthode suivante (choisir un ouvrage) :

Ĭ ULTIMATE Quintés de Plat
Ĭ ULTIMATE Vincennes
Ĭ LE MATELASSIER Expert
Ĭ CASH PHENOMENAL
Ĭ GIANT TURF
Ĭ LES JUMELLES DU TURF
Ĭ LUXOTROT
Ĭ LES GAGNANTS AU TROT

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, le montant des avis de prélèvement établis tous les mois à mon nom, qui seront présentés par la société GRM pour mon abonnement aux pronostics.

N° National d'émetteur : 460259

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER :
GRM 276, route de Buye 69390 VERNAISON

NOM : é é é é é é é é é Prénom : .....
Adresse : é ..
Code postal : |_|_|_|_|_|
Ville : é é é é é é é é é é é .....

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

NOM ÉTABLISSEMENT : é é é é é é é é é é é é ..
Adresse : é
Code postal : |_|_|_|_|_|
Ville : é é é é é é é é é é .....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER :

Codes Étab.	Guichet	N° du compte	CléR.I.B.
| | | |	| | | | |	| | | | | | | | | | |	| |

Date :
Signature :